



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Diversité  
des expressions  
culturelles

## 12 IGC

DCE/18/12.IGC/5a  
PARIS, le 13 novembre 2018  
Original : français

### COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Douzième session  
Paris, Siège de l'UNESCO  
11-14 décembre 2018

**Point 5a de l'ordre du jour provisoire** : Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des projets et le neuvième appel à demandes de financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Conformément aux Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et à la décision 11.IGC/7a adoptée par le Comité, ce document présente le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des projets du FIDC et les résultats du neuvième appel à demandes de financement.

Décision requise : paragraphe 26

1. Depuis 2010, le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après « le FIDC »), fonds à contributions volontaires multi-donateurs, établi au titre de l'article 18 de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Convention »), facilite la coopération internationale en faveur du développement durable et de la réduction de la pauvreté en favorisant l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement Parties à la Convention.

2. L'objectif principal du FIDC est d'investir dans des projets qui aboutissent à des changements structurels grâce à l'introduction et/ou à l'élaboration de politiques et de stratégies ayant un impact direct sur la création, la production et la distribution d'une diversité d'activités, biens et services culturels, ainsi que sur l'accès à ceux-ci. Ces changements structurels sont également induits grâce au renforcement des infrastructures institutionnelles jugées nécessaires pour soutenir des industries culturelles et créatives viables à l'échelle locale et régionale.

3. Huit appels à demande de financement ont été complétés depuis l'opérationnalisation du FIDC en 2010 avec comme résultat le financement de 97 projets dans 53 pays en développement et moins avancés pour un montant total de plus de 6,9 millions de dollars. Les contributions financières cumulées totales reçues depuis 2007 ont atteint près de 10 millions de dollars au 30 juin 2018.

4. Le rapport du Secrétariat sur le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) comprend trois documents de travail, à savoir :

- (i) un rapport narratif sur la mise en œuvre des projets du FIDC ainsi que les résultats du neuvième appel à demande de financement (DCE/18/12.IGC/5a) ;
- (ii) un rapport financier sur l'utilisation des ressources financières du FIDC (DCE/18/12.IGC/5b) ;
- (iii) un rapport sur l'impact des recommandations de l'évaluation externe du FIDC réalisée en 2017 (DCE/18/12.IGC/6).

5. Lors de cette session, le Comité :

- (i) examinera le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC ;
- (ii) examinera également les projets recommandés par le Groupe d'experts du FIDC et décidera des projets à financer pour l'appel à financement de 2018 ;
- (iii) analysera les résultats et les défis relatifs à la mise en œuvre du FIDC.

6. Pour mémoire, en novembre 2017, un partenariat stratégique a été signé entre l'UNESCO et Mme Sabrina Ho, dans le cadre du FIDC, pour la mise en place d'un financement de projets portant sur la thématique de l'égalité des genres et le numérique, à hauteur de 1,5 million de dollars pour 2018-2020. Le document d'information DCE/18/12.IGC/INF.7 présente le résultat du premier appel à demandes de financement « You Are Next : empowering creative women », une initiative de l'UNESCO et Sabrina Ho.

## **I. Statistiques sur les projets financés par le FIDC**

7. L'annexe I de ce document présente des statistiques sur les projets financés depuis 2010. Elle montre que les projets financés :

- couvrent différentes disciplines des industries culturelles et créatives. Le nombre de projets liés à la musique est plus important (23 %) que ceux d'autres domaines (cinéma 19 %, arts du spectacle 19 %, arts visuels 12 %, livres et édition 14 %, design 9 % et arts numériques 4 %) ;

- ont un impact sur le développement des industries culturelles et créatives, à travers des activités de renforcement des capacités (67 %) des différents acteurs de la chaîne de valeur culturelle et à travers des activités relatives à l'amélioration de la gouvernance et la mise en place des politiques publiques (33 %).

8. Par ailleurs, l'annexe I montre que dans le cadre du FIDC :

- 10 121 personnes ont été formées dont 22 % viennent de la société civile et 12 % sont des représentants des autorités publiques ; 66 % des participants aux formations sont des artistes, des opérateurs culturels et autres. Les formations ont porté notamment sur l'élaboration des stratégies et des politiques culturelles, sur la participation de la société civile et la gouvernance, sur la gestion de projets et le marketing, entre autres ;
- 22 propositions de lois et recommandations ont été élaborées ; 4 lois<sup>1</sup> ont été promulguées suite à ces recommandations. Il est à noter que l'adoption d'une loi est indépendante du porteur de projet et relève davantage des autorités publiques.

## II. Aperçu sur le processus de financement et sur les tendances

### *Données du neuvième appel*

9. Depuis 2015, les demandes de financement doivent être soumises en ligne sur la plate-forme du FIDC. Toutes les procédures, de la présélection des projets par les commissions nationales, à l'évaluation technique effectuée par le Secrétariat et l'évaluation réalisée par le Groupe d'experts du FIDC, sont effectuées sur la plate-forme du FIDC. Ce système facilite les échanges entre les différentes parties prenantes et garantit la transparence du processus de sélection des projets du FIDC. Le Secrétariat assure toute la coordination de ce processus et reste le point de contact entre les différentes parties prenantes.

10. Le neuvième appel à demandes de financement a été lancé en février 2018. Ci-dessous sont présentés quelques chiffres relatifs à cet appel. L'annexe II présente les statistiques du neuvième appel à financement :

- sur les 273 projets soumis, 262 ont été présentés par des organisations non gouvernementales (ONG) et institutions publiques et 11 par des organisations internationales non gouvernementales (OING). Ces demandes ont été soumises par 75 pays éligibles ;
- 213 projets sur les 262 ont été évalués par les commissions nationales ; 54 pays ont participé à la présélection, ce qui représente 73 % des pays éligibles ;
- 83 projets présélectionnés par les commissions nationales et 11 projets soumis directement au Secrétariat par des INGO, soit un total de 94 projets, ont été examinés par le Secrétariat.

11. D'une façon générale, le résultat du neuvième appel a été positif, comme l'indique l'annexe III, et plusieurs faits ont été observés :

- une augmentation de 20 % du nombre de demandes de financement reçues par rapport à l'année précédente ;
- une augmentation du nombre de commissions nationales ayant participé aux procédures de sélection avec une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente. Ce qui a engendré une hausse de 43 % de projets présélectionnés par rapport à 2017. Cependant malgré

<sup>1</sup> Bolivie (État plurinational de), Cameroun, Jamaïque, Togo.

cette amélioration, la réalité reste que 21 commissions nationales n'ont pas participé à la présélection<sup>2</sup>.

- une faible participation des pays des États arabes tant au niveau du nombre de projets soumis (6 % du total) qu'au niveau de la participation des commissions nationales.

12. Ces observations témoignent d'un besoin de renforcement des capacités auprès des demandeurs et des commissions nationales dans les pays des États arabes pour qu'un plus grand nombre d'entre elles soumette des projets et participe au processus de présélection du FIDC.

### ***Évaluation par le Groupe d'experts***

13. Les demandes de financement du neuvième cycle (2018) ont été évaluées par le Groupe d'experts composé de six membres nommés par le Comité lors de sa onzième session (décision 11.IGC 7a). L'annexe IV présente les huit demandes de financement recommandées par le Groupe d'experts au Comité pour examen conformément au budget adopté. Les projets sont répertoriés en fonction de la note combinée attribuée par les experts. L'annexe V présente les fiches d'évaluation pour chaque projet recommandé, contenant les informations présentées pour chacun, conformément au paragraphe 19 des Orientations du FIDC afin de faciliter la prise de décision du Comité. Toutes les informations relatives au neuvième appel sont disponibles sur le site de la Convention : <https://fr.unesco.org/creativity/fidc/soumettre-demande/resultats>.

14. Le Groupe d'experts du FIDCa soumis au Secrétariat ses commentaires sur le processus d'évaluation au cours du neuvième appel. Le Groupe d'experts s'est réuni les 18 et 19 juillet 2018 au Siège de l'UNESCO à Paris. Cette réunion, qui se tient tous les deux ans, a permis de faire le point sur les procédures d'évaluation des projets en rappelant les critères en vigueur, mais aussi sur les impacts attendus de ces projets au niveau local. Cette réunion a également permis d'améliorer les ressources mis à disposition par le Secrétariat tels que les formulaires et les différents guides. Dans l'ensemble, le Groupe d'experts a constaté que :

- le formulaire pour la présentation des demandes de financement facilite la compréhension et l'évaluation des projets soumis ; il apparaît comme plus opérationnel ;
- certaines questions de ce formulaire de demande devront cependant être reformulées afin d'aider le porteur de projet à donner des réponses plus pertinentes (par exemple : le contexte local, les résultats à long terme du projet, les partenaires et leur rôle précis dans l'exécution du projet) ;
- un renforcement des capacités et un accompagnement devraient être mis en place notamment pour la présélection des projets par les commissions nationales. En effet, les commentaires de ces dernières aident les experts à mieux contextualiser les projets et aussi à juger de leur réel impact à long terme.

### **III. Mise en œuvre de la communication**

15. Bien que la stratégie de levée de fonds et de communication du FIDC ait pris fin en décembre 2017, le Secrétariat a continué à assurer la communication en 2018. Il a été constaté que :

- La page Internet du FIDC reste la plus visitée du site de la Convention. Au cours du neuvième appel à financement, la page a enregistré une augmentation de 129 % avec un pic d'affluence en mars 2018. En annexe VI sont présentées quelques statistiques relatives

---

<sup>2</sup> Afghanistan, Bélice, Bénin, Burundi, Équateur, Éthiopie, Gambie, Guatemala, Samoa, Inde, Iraq, Maroc, Nigéria, République arabe syrienne, République de Moldavie, République populaire de Chine, Sainte-Lucie, Sud-Soudan, Timor-Leste et Tunisie.

à la page Internet du FIDC. Toutefois, hormis l'appel à financement, la visibilité de la page du FIDC est à renforcer ;

- La communication autour des projets financés doit être renforcée afin d'accroître la visibilité du FIDC, de consolider et conserver la confiance des donateurs.

16. Entre février et novembre 2018, le Secrétariat a :

- publié des articles sur l'impact des projets sur la page du FIDC suite aux interviews avec les porteurs de projets, les partenaires ainsi que les bénéficiaires des projets ;
- commandé la réalisation d'une vidéo qui est en cours de production, ciblant les Parties à la Convention mais aussi le grand public, notamment le secteur privé ;
- réalisé un outil de communication présentant les résultats des derniers projets financés (voir document d'information DCE/18/12.IGC/INF.8).

17. Au vu des résultats de la stratégie de communication et de levée de fonds (2013-2017), plusieurs éléments ont été constatés, notamment :

- la communication en amont, lors de la publication des appels à demandes de financement a eu un impact favorable puisque le nombre de projets soumis a augmenté de 20 % ;
- la communication autour des projets financés par le FIDC doit être renforcée afin de donner plus de visibilité aux projets mais aussi à l'impact du FIDC sur les industries culturelles et créatives, dans le cadre de la Convention ;
- une évaluation des outils de communication de la stratégie de communication (2013-2017), permettrait de définir les futures activités à réaliser ;
- la diversité des groupes cibles et une nouvelle approche visant notamment le secteur privé et philanthropique est à rechercher.

18. De telles activités figurent dans les recommandations de la deuxième évaluation externe du FIDC où il est mentionné la nécessité de revoir la stratégie de communication et de levée de fonds pour s'assurer qu'elle accorde plus d'attention aux contributions des Parties et à leur engagement de manière plus personnalisée.

#### **IV. Financement d'un projet du 8<sup>e</sup> cycle (approuvé en 2017)**

19. Conformément à la décision 11.IGC/7a, le projet « Appropriation, renforcement et promotion du cinéma latino-américain à travers la plateforme numérique régionale du cinéma Retina Latina » présenté par le Ministère de la culture colombien a été approuvé par le Comité en 2017, pour une mise en œuvre prévue en 2018. En décembre 2017, le Ministère a informé le Secrétariat par lettre qu'en raison de la législation nationale et des procédures internes, il ne pouvait recevoir les fonds au titre de la coopération internationale. En conséquence, le Secrétariat n'a pu être en mesure d'entreprendre les démarches administratives vis-à-vis de ce contrat. Suite à la proposition du Ministère de la culture de la Colombie de contracter le *Centre Régional pour la Promotion du Livre en Amérique Latine et Caraïbes (CERLALC)* pour le projet, le Comité est invité à autoriser le Secrétariat à établir le contrat avec le CERLALC.

#### **V. Conclusions et prochaines étapes**

20. Les résultats du neuvième cycle de demandes de financement et les différents échanges avec le Groupe d'experts du FIDC démontrent, une fois de plus, qu'il est grandement nécessaire de renforcer les capacités des parties prenantes du FIDC, à savoir :

- les commissions nationales pour ce qui relève du processus de présélection ;

- les bénéficiaires potentiels du FIDC pour ce qui relève de la conception des projets ;
- les bureaux hors Siège, pour ce qui relève du processus d'appui aux bénéficiaires potentiels et aux commissions nationales, et du processus de suivi des projets.

21. Le besoin fondamental de renforcer les capacités est clairement souligné dans les recommandations de la deuxième évaluation externe du FIDC (Recommandations 8, 9 et 10) ainsi que dans l'évaluation des recommandations faites par l'expert externe (voir document DCE/18/12.IGC/6). Aussi comme première étape, le Secrétariat organise une session d'information avec les commissions nationales, au cours de la douzième session du Comité, le jeudi 13 décembre de 09 heures à 10 heures.

22. En 2018, les Bureaux de Ramallah (mars) et de Maputo (août) ont dispensé une formation sur le FIDC. L'objectif de ces formations était d'aider les porteurs de projets à présenter leurs projets mais aussi à concevoir leurs idées conformément aux objectifs de la Convention. Les impacts des formations, notamment celle de Ramallah, sont indéniables. Ainsi, deux projets sur sept ont passé l'évaluation technique du Secrétariat et un projet a été recommandé par le Groupe d'experts du FIDC. De même, un projet de la Palestine a aussi été sélectionné dans le cadre de l'initiative UNESCO – Sabrina Ho, « You Are Next : empowering creative women » (voir document d'information DCE/18/12.IGC/INF.7).

23. Le Secrétariat assure la gestion complète et la mise en œuvre de tous les projets en cours, y compris l'établissement des contrats, la réception des livrables, le suivi des paiements et la vérification des factures en lien avec tous les bénéficiaires du FIDC. Ce qui représente une charge importante de travail. Au vu de la charge administrative que requiert la mise en œuvre des projets, un renforcement du système administratif pourrait être recommandé en soutien au Secrétariat.

24. Démontrer l'impact que les projets financés par le FIDC produisent au niveau local reste une préoccupation majeure du Secrétariat. Pour y répondre, une approche concrète de gestion axée sur les résultats afin d'assurer un suivi et une évaluation efficaces des projets financés est nécessaire. Cette approche recouvre un cycle allant des recommandations des experts, à la mise en œuvre sur le terrain jusqu'au suivi des réalisations et des impacts des projets financés.

25. La deuxième évaluation externe du FIDC mentionne d'ailleurs la nécessité d'introduire des mesures pour que le FIDC devienne un « fonds axé sur l'apprentissage », notamment en renforçant les moyens humains et financiers du Secrétariat pour qu'il puisse assurer le suivi et l'évaluation des projets mais aussi la mise en place d'une évaluation externe. Pour rappel, le rapport de l'impact de ces Recommandations ainsi que des propositions d'activités futures sont présentés dans le document DCE/18/12.IGC/6. Le rapport de la deuxième évaluation externe du FIDC figure dans le document DCE/17/11.IGC/7b, transmis au Comité à sa onzième session.

26. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

#### **PROJET DE DÉCISION 12.IGC 5a**

*Le Comité,*

1. *Ayant examiné le document DCE/18/12.IGC/5a et ses Annexes ainsi que les Documents d'information DCE/18/12.IGC/INF.7 et DCE/18/12.IGC/INF.8,*
2. *Remercie le Groupe d'experts pour son important travail ;*
3. *Prenant note des commentaires et des recommandations du Groupe d'experts sur les projets recommandés pour financement par le Fonds international pour la diversité culturelle*

4. Décide que les projets présentés à l'Annexe IV et annexés à la présente décision, recevront un soutien financier du FIDC ;
5. Demande au Secrétariat de lui soumettre, lors de sa treizième session, un rapport narratif sur les activités du FIDC, notamment sur les activités de communication ;
6. Décide de lancer un nouvel appel à demandes de financement en 2019 ;
7. [Si le Comité en décide ainsi] Autorise également le Secrétariat à entreprendre les démarches administratives avec Centre Régional pour la Promotion du Livre en Amérique Latine et Caraïbes (CERLALC) concernant le projet « Appropriation, renforcement et promotion du cinéma latino-américain à travers la plateforme numérique régionale du cinéma Retina Latina » dont la mise en œuvre sera assurée par le Ministère de la culture de la Colombie ;
8. Remercie également Sabrina Ho pour sa généreuse contribution pour la promotion des jeunes femmes travaillant dans les industries créatives et numériques dans les pays en développement.

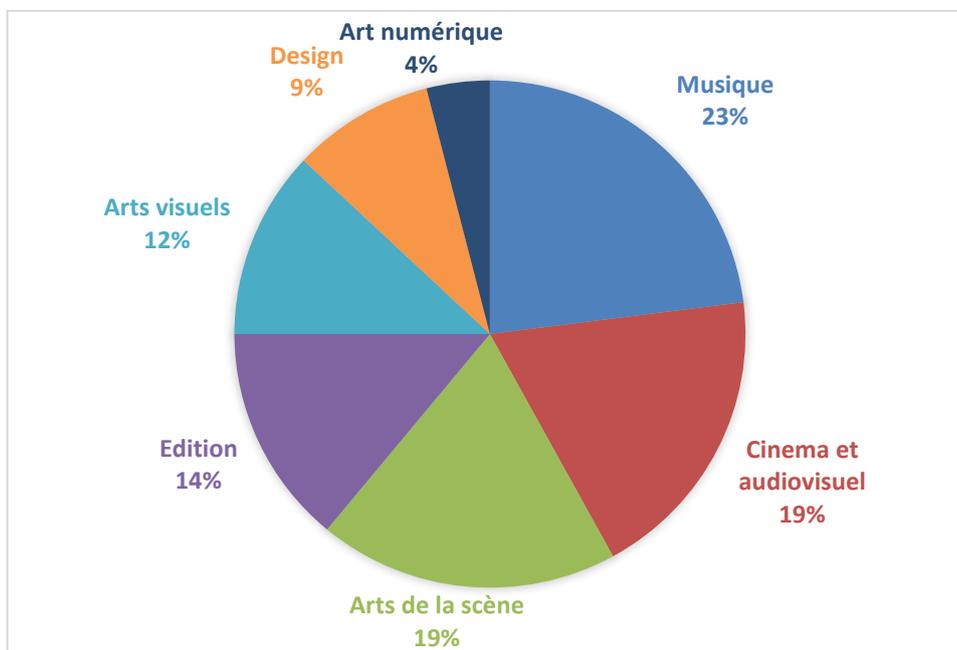
## **ANNEXES**

- ANNEXE I : Statistiques des projets financés par le FIDC de 2010 à 2018
- ANNEXE II : Statistiques du neuvième appel à demandes de financement
- ANNEXE III : Données de comparaison entre le huitième et le neuvième appel à demandes de financement
- ANNEXE IV : Liste des projets recommandés au Comité par le Groupe d'experts du FIDC pour le neuvième cycle de financement
- ANNEXE V : Fiches d'évaluation des projets recommandés
- ANNEXE VI : Statistiques du site internet du FIDC

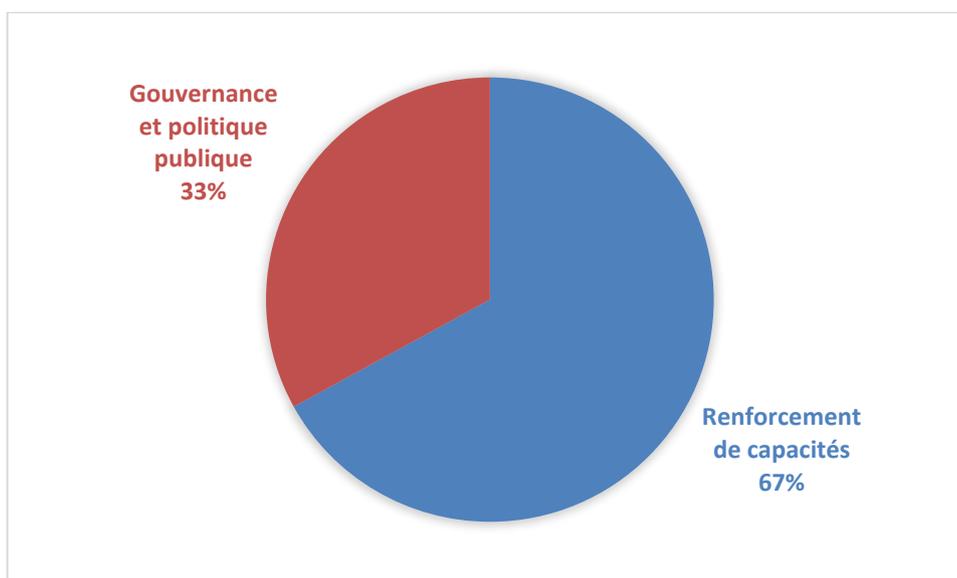
## ANNEXE I

### Statistiques des projets financés de 2010 à 2018

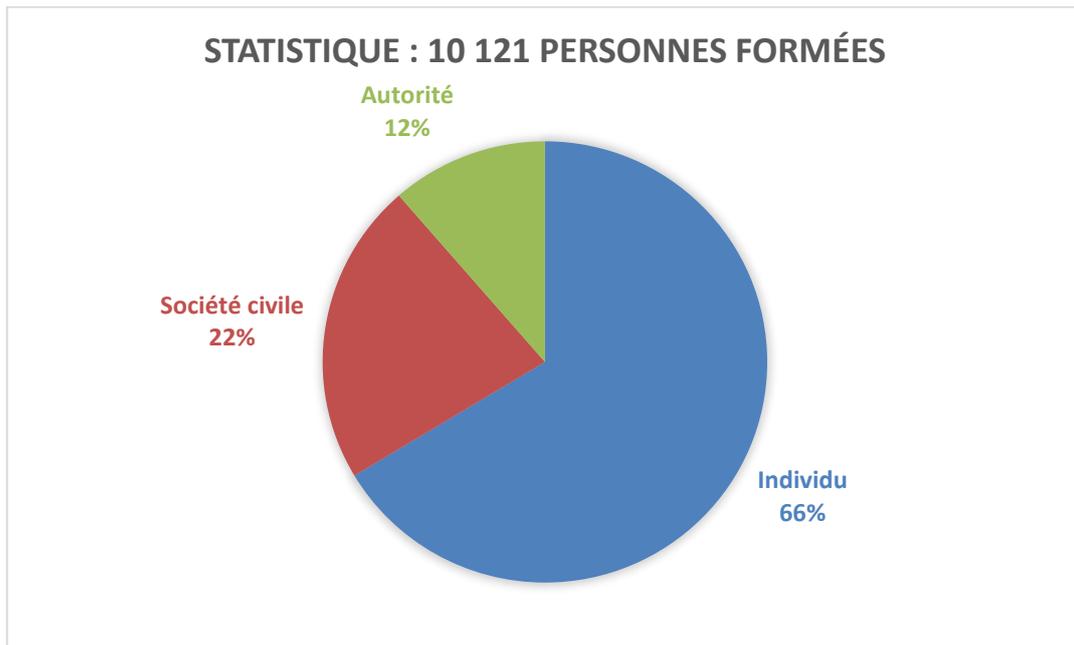
#### Pourcentage de projets financés par discipline



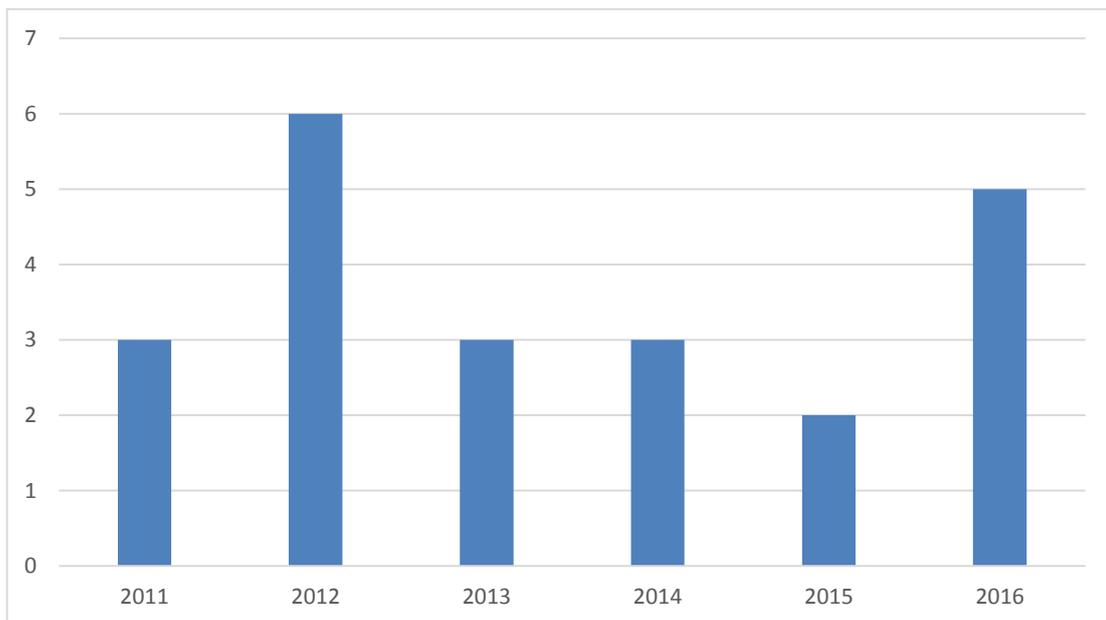
#### Pourcentage de projets financés par impact



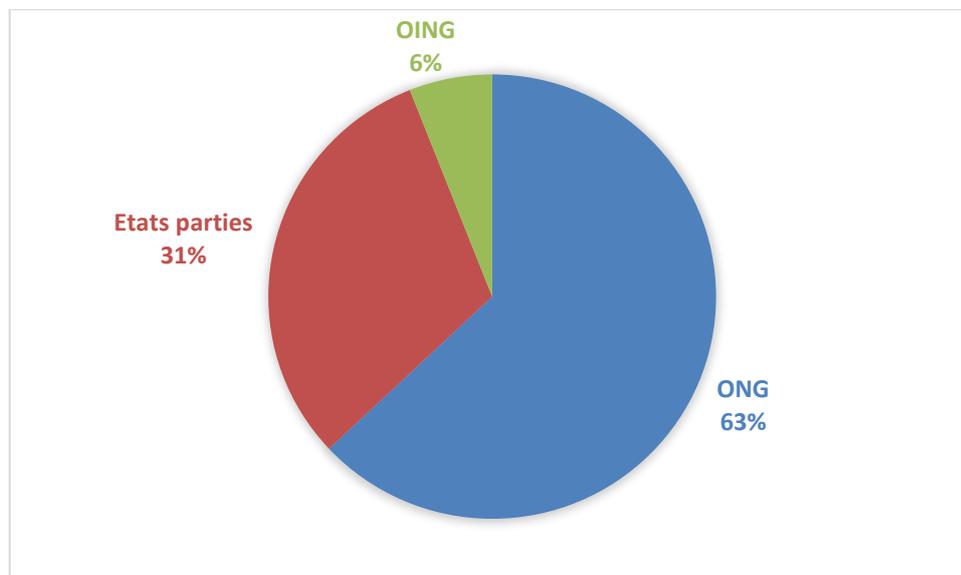
### Profils des participants aux programmes de renforcement de capacités



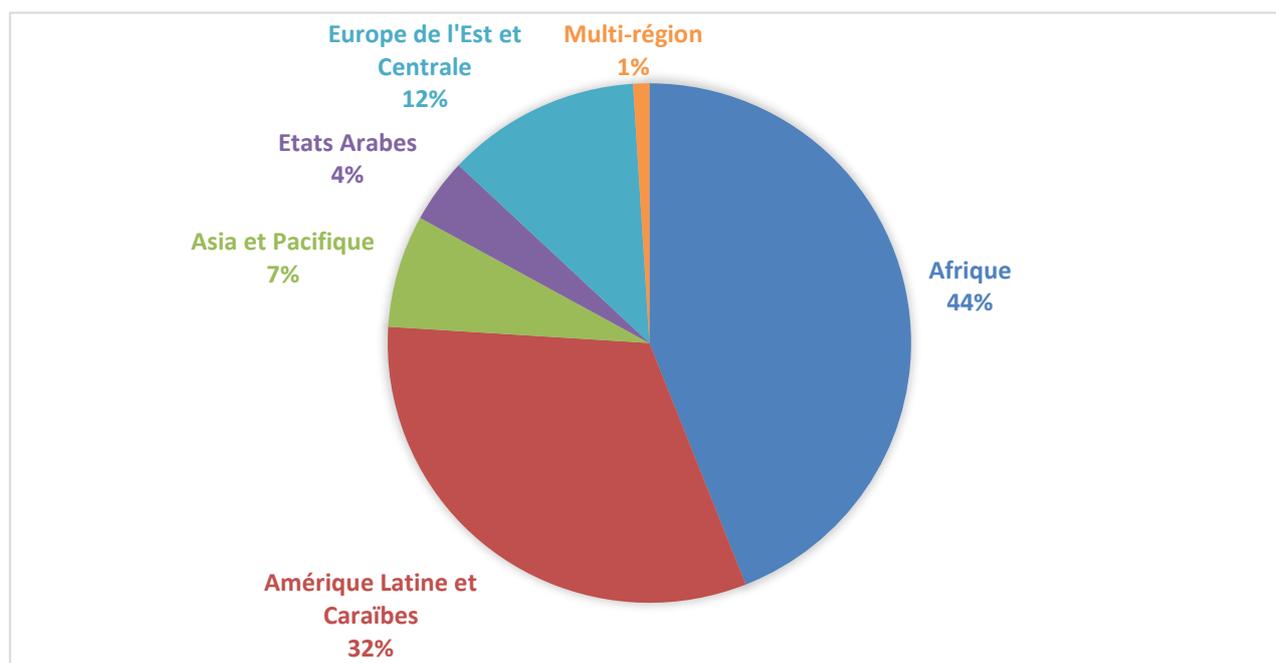
### Nombre de documents stratégiques pour l'élaboration et la mise en place de politiques culturelles



### Pourcentage de projets financés par type de bénéficiaires



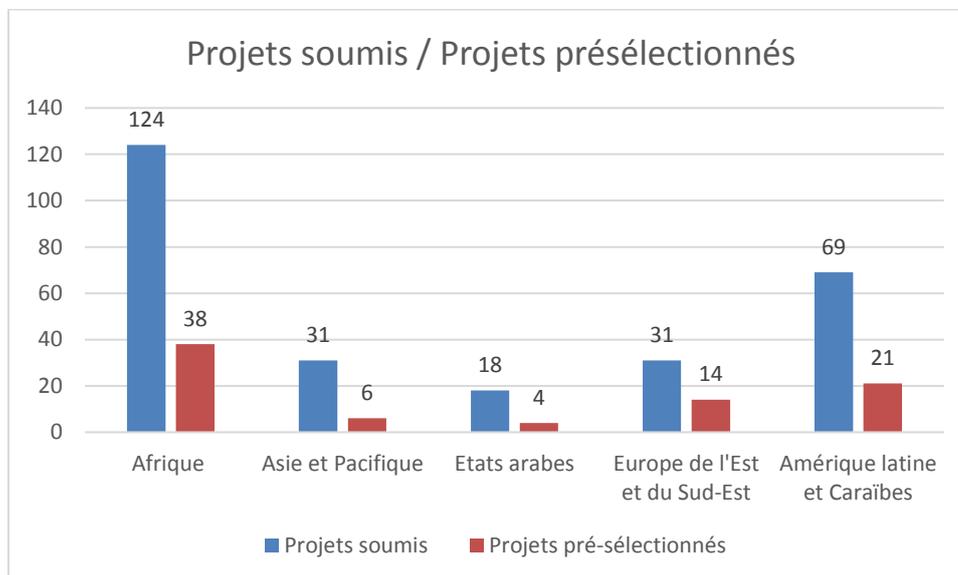
### Pourcentage de projets financés par région



## ANNEXE II

## Statistiques du neuvième appel à demandes de financement

## Répartition géographique des projets reçus



## Récapitulatif des commissions nationales

Régions	Nombre de pays ayant soumis des projets	Nombre de commissions nationales ayant participé à la présélection	Pourcentage ayant participé
Afrique	30	23	77 %
Asie et Pacifique	10	5	50 %
États arabes	6	2	33 %
Europe de l'Est et du Sud-Est	10	9	90 %
Amérique latine et Caraïbes	19	15	79 %

**ANNEXE III****Données de comparaison entre le huitième et le neuvième appels à demandes de financement****Données comparant les demandes de financement entre 2017 et 2018**

	2017	2018	
Nombre de projets soumis	227	273	+ 20 %
Nombre de projets présélectionnés	67	94	+ 40 %
Nombre de projets éligibles	26	39	+ 50 %
Nombre de projets recommandés pour financement	7	8	+ 1

**Récapitulatif par région entre 2017 et 2018**

		2017	2018
<b>Afrique</b>	Pays éligibles ayant soumis des projets	20	30
	Commissions nationales ayant participé à la présélection	16	23
	Nombre de pays dont les projets ont été recommandés par le Groupe d'experts	1	2
<b>Asie et Pacifique</b>	Pays éligibles ayant soumis des projets	6	10
	Commissions nationales ayant participé à la présélection	5	5
	Nombre de pays dont les projets ont été recommandés par le Groupe d'experts	0	1

<b>États arabes</b>	Pays éligibles ayant soumis des projets	5	6
	Commissions nationales ayant participé à la présélection	2	2
	Nombre de pays dont les projets ont été recommandés par le Groupe d'experts	0	1
<b>Europe de l'Est et du Sud-Est</b>	Pays éligibles ayant soumis des projets	11	10
	Commissions nationales ayant participé à la présélection	7	9
	Nombre de pays dont les projets ont été recommandés par le Groupe d'experts	3	1
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	Pays éligibles ayant soumis des projets	16	19
	Commissions nationales ayant participé à la présélection	10	15
	Nombre de pays dont les projets ont été recommandés par le Groupe d'experts	3	3

## ANNEXE IV

### Liste des projets recommandées au Comité par le Groupe d'experts du FIDC pour le neuvième cycle de financement

Points	Pays bénéficiaires	Type de demandeur	Nom du demandeur	Titre du projet	Montant demandé (USD)	Montant recommandé (USD)	Décision du Comité (USD)
36	Pérou	ONG	Asociación Civil Solar	Strengthening capacities for networking and participation of cultural organizations in the design and implementation of cultural policies in Peru	99 450	99 450	
33,5	Rwanda	ONG	Rwanda Arts Initiative (RAI)	Developing a common strategic action for IP rights in the cultural and creative industries, with multiple stakeholders in Rwanda	99 780	94 780	
31,5	Antigua-et-Barbuda	Partie	Ministère des sports, de la culture, des festivals nationaux et des arts – Division du développement culturel	Measuring the economic contribution and value of cultural industries to national development in Antigua and Barbuda	50 033	50 033	
31,5	Barbade, Cuba, Haïti, Jamaïque, Trinité-et-Tobago	ONG	Le Centre d'Art	Mise en réseau des artistes femmes et des opérateurs culturels dans la Caraïbe (Haïti, Cuba, Trinité-et-Tobago, Jamaïque, République dominicaine, Barbade) pour la diffusion de l'art caribéen et le renforcement des capacités des professionnels haïtiens	100 000	100 000	
31	Bosnie-Herzégovine	ONG	Obala Art Centar	Measuring the impact of the Sarajevo Film Festival on the cultural, economic and social development of Bosnia and Herzegovina	49 040	49 040	

Points	Pays bénéficiaires	Type de demandeur	Nom du demandeur	Titre du projet	Montant demandé (USD)	Montant recommandé (USD)	Décision du Comité (USD)
30	République démocratique du Congo	ONG	Racine Alternative ASBL	Structurer les acteurs des cultures urbaines en vue de la création de la maison des cultures urbaines de Kinshasa	87 120	52 720	
30	Mongolie	ONG	Creative Industry Innovation Center	Building national capacities for policy-making to promote the cultural industries	94 404	94 404	
30	Palestine	ONG	Basma Society for Culture and Arts	The value of cultural diversity as an asset and a resource for youth development in Gaza	99 715	90 815	
<b>Montant total recommandé :</b>						<b>631 242 USD</b>	

**Montant total disponible pour le financement de projets et montant total recommandé**

Catégorie	Montant en dollars
Montant total disponible pour le financement des projets	<b>673 918</b>
Total recommandé pour les projets	<b>631 242</b>

## ANNEXE V

Fiches d'évaluation des demandes de financement recommandées  
pour le 9<sup>e</sup> cycle de financement

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
36	Pérou	2018-1060	Asociación Civil Solar (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Renforcer les capacités en vue de la mise en réseau des organisations culturelles et de leur participation à la conception et à la mise en œuvre des politiques culturelles au Pérou <sup>[1]</sup>
<b>Durée du projet</b>	Mars 2019 – février 2020
<b>Montant recommandé (en dollars É.-U.)</b>	99 450
<b>Visée</b>	Le projet vise à améliorer les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques en renforçant la participation de la société civile.
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	L' <i>Asociación Civil Solar</i> , organisation non-gouvernementale engagée dans l'élaboration des politiques culturelles au Pérou propose de : (1) renforcer le rôle de la société civile dans la conception et la mise en œuvre des politiques culturelles ; (2) favoriser les mécanismes et les processus participatifs de conception et de mise en œuvre des politiques culturelles.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rôle de la société civile dans la conception et la mise en œuvre des politiques culturelles est renforcé – Un guide sera élaboré et dix ateliers seront organisés en vue de renforcer les capacités de mise en réseau et de mobilisation de 250 représentants d'organisations culturelles dans neuf régions du pays. Trois réunions organisées par le réseau national de groupes de travail sur les politiques culturelles – <i>Alianza Peruana de Organizaciones Culturales</i> (APOC) – permettront d'échanger des connaissances, de définir des actions collectives et d'évaluer les progrès. Un forum d'une durée de trois jours (la 6<sup>e</sup> Rencontre nationale de la culture – 6ENC) se tiendra afin d'encourager le débat et les échanges publics sur les politiques culturelles, la gouvernance de la culture et le développement social. Un atelier portant sur la co-élaboration des politiques culturelles entre les pouvoirs publics et la société civile sera organisé dans le cadre du forum.</li> <li>- Des mécanismes et des processus participatifs de conception et de mise en œuvre des politiques culturelles sont favorisés – La 3<sup>e</sup> version d'un programme de mobilisation commune (<i>Agenda de Incidencia Compartida – AIC</i>), une stratégie de renforcement des politiques culturelles nationales et locales, sera élaborée par la société civile et diffusée par le biais des réseaux sociaux et lors de manifestations dans neuf régions du pays.</li> </ul>
<b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§ 19.4 et 19.8)</b>	<p><b>Renforce les processus et les mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques</b> – La 3<sup>e</sup> version du programme de mobilisation commune (AIC) issue du projet influera sur les processus d'élaboration des politiques culturelles nationales et locales en mettant en évidence les aspirations et les besoins de la société civile.</p> <p><b>Consolide le rôle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles</b> – Le projet offrira à la société civile davantage d'outils fiables et de possibilités de travailler collectivement, en collaborant avec les autorités régionales et nationales, en assurant le suivi des politiques culturelles et en plaidant en faveur de la transparence.</p>

[1] **Titre utilisé à des fins de communication** : Renforcer la participation de la société civile dans les processus d'élaboration des politiques culturelles du Pérou.

<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b> (§ 19.3 et 19.5)</p>	<p>Fort d'une dizaine d'années d'expérience auprès des organisations culturelles, le demandeur est chargé depuis 2011 d'organiser les Rencontres nationales de la culture au Pérou, dont le nombre de participants et d'activités augmente chaque année.</p> <p>Les activités sont pertinentes et en rapport avec la réalisation de ses objectifs. La méthodologie est adaptée et les délais sont raisonnables et cohérents au regard des activités. Les bénéficiaires directs et indirects sont clairement définis.</p> <p>Les prestataires et les partenaires participent à la mise en œuvre des activités et leurs rôles sont clairement définis. La gestion financière du projet sera assurée par un responsable financier.</p>
<p><b>Durabilité</b> (§ 19.6)</p>	<p>Le projet est soumis par l'<i>Asociación Civil Solar</i> en sa qualité de Secrétariat technique de l'<i>Alianza Peruana de Organizaciones Culturales</i> (APOC), un réseau de 45 organisations culturelles regroupées en 14 groupes de travail dans neuf régions du Pérou. Les organisations regroupées au sein de l'APOC interviennent dans un large spectre d'expressions culturelles et de questions sociales. Elles ont également de l'expérience en matière de promotion de programmes visant à faire évoluer les politiques culturelles au sein de leurs communautés.</p> <p>Le projet a été élaboré en s'appuyant sur le plan de travail 2018-2020 de l'APOC, qui veille à ce qu'un ensemble diversifié d'organisations culturelles participe à l'obtention des résultats du projet.</p> <p>Au cours de la mise en œuvre du projet, une base de données rassemblant des informations provenant de tous les bénéficiaires directs sera constituée, ce qui permettra au demandeur de présenter ces informations dans un bulletin mensuel diffusé par courrier électronique, d'examiner la suite donnée au projet après son achèvement, de déterminer les collaborations potentielles et de travailler à la mise en œuvre de la 3<sup>e</sup> version de l'AIC.</p> <p>De même, un soutien sera apporté afin de mettre en place de nouveaux groupes de travail dans les villes où se seront tenus les ateliers et le demandeur collaborera avec les agents publics qui prendront part à la 6<sup>e</sup> Rencontre nationale de la culture, avec la participation de la communauté, afin d'engager un processus d'élaboration et de mise en œuvre de politiques culturelles locales.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b> (§ 19.7)</p>	<p>Les évaluateurs ont recommandé ce projet car il encourage la participation de toute une variété d'organisations culturelles à l'élaboration des politiques culturelles. Cette participation citoyenne à l'élaboration des politiques culturelles améliorera le système de gouvernance et entraînera une transformation culturelle du pays.</p> <p>La méthodologie est fondée et adaptée à la mise en œuvre d'un grand nombre d'activités, et le budget englobe les nombreux éléments des interventions, complexes et de grande ampleur.</p>

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
33,5	Rwanda	2018-1020	Rwanda Arts Initiative (RAI) (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Élaborer une action stratégique commune en faveur des droits de propriété intellectuelle dans le secteur de la culture et de la création, avec l'ensemble des acteurs concernés, du Rwanda <sup>[1]</sup>
<b>Durée du projet</b>	Mars 2019 – août 2020
<b>Montant recommandé (en dollars É.-U.)</b>	94 780
<b>Visée</b>	Le projet vise à soutenir l'application des droits de propriété intellectuelle dans les industries culturelles et créatives en facilitant la communication et la collaboration entre les parties prenantes.
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	La <i>Rwanda Arts Initiative</i> (RAI), organisation professionnelle non gouvernementale à but non lucratif œuvrant en faveur de la professionnalisation des industries culturelles, propose : (1) de collecter et de centraliser les données sur les organisations publiques et privées qui se consacrent à la protection des droits de propriété intellectuelle dans les industries de la culture et de la création ; (2) de rassembler les parties prenantes afin de mettre au point une plate-forme en ligne qui facilite la communication et la collaboration concernant l'application de la législation relative à la propriété intellectuelle ; (3) de sensibiliser à la question des droits de propriété intellectuelle dans industries culturelles et créatives.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des données relatives aux organisations publiques et privées qui se consacrent à la protection des droits de propriété intellectuelle dans les industries de la culture et de la création sont collectées et centralisées – Des informations relatives aux responsabilités et aux enjeux de l'ensemble des institutions publiques ou privées œuvrant dans le domaine des droits de propriété intellectuelle dans les industries culturelles et créatives seront recueillies. Un répertoire des organisations œuvrant dans le domaine des droits de propriété intellectuelle pour les industries de la culture et de la création sera créé, et des documents (lois, politiques, stratégies) relatifs aux droits de propriété intellectuelle dans les industries de la culture et de la création seront rassemblés, partagés et analysés durant une conférence nationale.</li> <li>La communication et la collaboration concernant l'application de la législation relative à la propriété intellectuelle sont renforcées – Une conférence et une série d'ateliers seront organisées avec des acteurs concernés par la propriété intellectuelle afin de faire connaître les rôles et les responsabilités et d'encourager la collaboration. Une liste de recommandations en vue de l'application de la loi de 2009 sur la propriété intellectuelle sera établie et diffusée. Une plate-forme en ligne sera conçue de manière collaborative pour centraliser et partager les documents, les stratégies et les informations.</li> <li>L'importance des droits de propriété intellectuelle dans industries culturelles et créatives est mise en relief – Une campagne multimédia sera élaborée et mise en œuvre afin de faire connaître aux parties prenantes les procédures permettant de faire valoir et de faire appliquer leurs droits de propriété intellectuelle.</li> </ul>

[1] **Titre utilisé à des fins de communication** : Élaborer une stratégie commune en faveur des droits de propriété intellectuelle dans le secteur de la culture et de la création du Rwanda.

<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§ 19.4 et 19.8)</b></p>	<p><b>Renforce la coopération intersectorielle concernant l'application de la loi rwandaise relative à la propriété intellectuelle</b> – Le projet a été conçu et sera mis en œuvre avec la participation des différentes institutions publiques chargées de l'administration et de l'exécution des droits de propriété intellectuelle au Rwanda, à savoir le Ministère du sport et de la culture (MINISPOC), le Ministère du commerce et de l'industrie (MINICOM), le Conseil rwandais de développement (RDB) et la Société des auteurs rwandaise (RSAU).</p> <p><b>Renforce les processus et les mécanismes relatifs à l'application de la loi sur la propriété intellectuelle</b> – La plate-forme en ligne donnera accès au répertoire des organisations œuvrant dans le domaine des droits de propriété intellectuelle des industries culturelles et créatives, ainsi qu'aux documents, aux stratégies et aux informations relatifs à la protection des droits de propriété intellectuelle dans ce secteur. En outre, la campagne multimédia informera les parties prenantes des procédures permettant de faire valoir et de faire appliquer leurs droits de propriété intellectuelle.</p> <p><b>Renforce le rôle de la société civile en matière d'exécution et de mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle</b> – La conférence et la plate-forme en ligne permettront aux responsables politiques de collaborer avec des organisations de la société civile et des individus en vue de concevoir, de réviser et de mettre en œuvre des stratégies et des politiques relatives aux droits de propriété intellectuelle dans le secteur de la culture et de la création.</p>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 et 19.5)</b></p>	<p>Le personnel et les prestataires retenus possèdent les compétences et l'expérience requises pour la bonne exécution du projet.</p> <p>Les activités prévues constituent une bonne voie pour atteindre objectifs. Les groupes visés directs et indirects sont clairement définis.</p>
<p><b>Durabilité (§ 19.6)</b></p>	<p>La gestion financière et la gestion comptable seront assumées par les services de la RAI. Deux audits externes sont prévus : l'un à mi-parcours, l'autre au terme du projet.</p> <p>Le projet propose une stratégie de mise en œuvre concernant une loi existante et complète l'action actuellement menée par les organismes publics.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</b></p>	<p>Les experts ont recommandé ce projet car il vise à stimuler le processus de législation relative à la propriété intellectuelle et d'appropriation de cette notion par les artistes et les entrepreneurs du domaine de la création au Rwanda.</p> <p>Les évaluateurs estiment que la méthodologie proposée par le demandeur est bien définie et bien planifiée, et que le délai de 18 mois est réaliste.</p> <p>Le budget correspond aux besoins de la mise en œuvre du projet, mais il est légèrement surévalué. Les évaluateurs recommandent de réduire le montant alloué au personnel et aux prestataires, les indemnités journalières de subsistance, ainsi que certains des coûts liés aux activités promotionnelles. Une réduction totale du budget de 5 000 dollars est recommandée.</p>

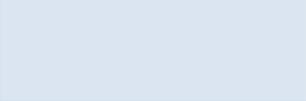
Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
31,5	Antigua-et-Barbuda	2018-794	Ministère des sports, de la culture, des festivals nationaux et des arts – Division du développement culturel (Partie)

<b>Titre du projet</b>	Mesurer la contribution économique et l'utilité des industries culturelles pour le développement national à Antigua-et-Barbuda <sup>[1]</sup>
<b>Durée du projet</b>	Mars 2019 – mars 2020
<b>Montant recommandé (en dollars É.-U.)</b>	50 033
<b>Visée</b>	Le projet vise à évaluer la contribution économique des industries culturelles d'Antigua-et-Barbuda au développement national afin d'éclairer l'élaboration des futures politiques culturelles.
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	La Division du développement culturel (CDD) du Ministère des sports, de la culture, des festivals nationaux et des arts d'Antigua-et-Barbuda propose : (1) de renforcer les capacités des représentants des pouvoirs publics et de la société civile en matière de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques culturelles ; (2) de mesurer l'apport économique des industries culturelles d'Antigua-et-Barbuda ; (3) de recenser les besoins des industries culturelles et de formuler des recommandations ; (4) de mettre en place un système d'information qui centralise et améliore le partage et l'échange en matière d'information du public.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les capacités des représentants des pouvoirs publics et de la société civile en matière de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques culturelles sont renforcées – Un atelier de formation de quatre jours, à l'intention de certains membres du CDD, des services de statistique (Ministère du commerce, Ministère du tourisme), de l'Autorité des parcs nationaux, de la Division du développement local, du Département du tourisme durable, du Ministère de l'information et de certains représentants de la société civile, sera organisé autour de la collecte, de l'interprétation et de la présentation des données culturelles désagrégées, des méthodologies de suivi et d'évaluation ainsi que des méthodologies modernes de cartographie du secteur culturel.</li> <li>• L'apport et l'intérêt économiques des industries culturelles pour le développement national à Antigua-et-Barbuda est démontré – Un état des lieux des industries culturelles d'Antigua-et-Barbuda sera entrepris. Un rapport en présentant les résultats sera produit et diffusé à l'intention des responsables politiques et des administrateurs culturels.</li> <li>• Des recommandations visant à répondre aux besoins des principaux secteurs des industries culturelles et à encourager une plus forte participation des groupes vulnérables sont formulées – Un second rapport, comportant des données culturelles désagrégées, dans lequel les principaux besoins du secteur de la culture et de la création seront définis et des recommandations formulées, sera produit afin d'être diffusé auprès des responsables politiques et des administrateurs culturels.</li> </ul>

<sup>[1]</sup> **Titre utilisé à des fins de communication** : Mesurer la contribution économique des industries culturelles au développement national d'Antigua-et-Barbuda.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système d'information culturelle permettant de centraliser et d'améliorer le partage et l'échange en matière d'information du public est mis en place – Une base de données en ligne réunissant les données obtenues à l'issue de l'état des lieux du secteur culturel sera mise en place. Par ailleurs, un portail d'information culturelle sera créé en ligne afin d'héberger la base de données et de diffuser les conclusions de l'état des lieux et d'autres informations utiles.</li> </ul>
<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§ 19.4 et 19.8)</b></p>	<p><b>Renforce la coopération intersectorielle dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles</b> – Le projet, dirigé par la CDD, sera mené avec l'appui d'autres institutions gouvernementales concernées par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques culturelles, à savoir : les services de statistique du Ministère du commerce et du Ministère du tourisme, le Musée national d'Antigua-et-Barbuda, l'Autorité des parcs nationaux, le Ministère de l'information, la Division du développement local et le Ministère du tourisme durable.</p> <p><b>Renforce les processus et les mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques</b> – Le projet comblera les lacunes en matière de capacités de la CDD et d'autres institutions publiques concernées par la collecte de données, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques culturelles. L'état des lieux du secteur permettra d'obtenir des données factuelles pour éclairer l'élaboration des politiques. La base de données et le portail culturel en ligne établis dans le cadre du projet contribueront à la centralisation et à l'amélioration du partage et de l'échange en matière d'information du public, en présentant des informations sur : les principaux secteurs et acteurs des industries culturelles, les statistiques culturelles, les politiques et perspectives existantes, les tendances concernant les industries culturelles et les manifestations culturelles locales.</p>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 et 19.5)</b></p>	<p>Le demandeur – la CDD – est un service relevant du Ministre des sports, de la culture, des festivals nationaux et des arts, créé en 1981 afin de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les politiques culturelles.</p> <p>Le projet sera exécuté en partenariat avec d'autres institutions publiques dont les travaux sont en lien avec le mandat de la CDD.</p> <p>Les produits et les livrables du projet sont concrets, mesurables et réalistes. Les activités et le budget sont adaptés à la réalisation des produits et des livrables du projet. Les bénéficiaires sont clairement définis et le calendrier est cohérent avec les activités.</p> <p>L'équipe désignée pour mener le projet est bien qualifiée et le rôle du partenaire dans le projet est bien précisé. La gestion financière sera assurée par le Secrétaire permanent du Ministère des sports, de la culture, des festivals nationaux et des arts.</p>
<p><b>Durabilité (§ 19.6)</b></p>	<p>La CDD va poursuivre ses travaux sur l'institutionnalisation de l'ensemble des processus engagés dans le cadre du projet, notamment le suivi permanent de l'impact des politiques sur la chaîne de valeur des industries culturelles.</p> <p>En outre, la CDD mettra au point une campagne continue de sensibilisation et produira des bulletins annuels sur les conclusions tirées de ses activités de suivi et d'évaluation.</p> <p>Enfin, la CDD facilitera l'enregistrement à la base de données des industries culturelles et sa tenue à jour.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs ont recommandé ce projet car il s'inscrit dans le cadre des activités menées à bien par le gouvernement pour élaborer la politique culturelle nationale, et des efforts que celui-ci déploie en vue de favoriser les industries culturelles en tant que solution pérenne du développement durable à Antigua-et-Barbuda.</p>

	<p>L'équipe désignée pour effectuer cette mission est bien qualifiée et un consultant renommé et expérimenté dirigera l'équipe pour ce qui est de mettre sur pied et de mettre en œuvre le projet.</p> <p>Le budget requis est bien préparé et raisonnable, bien qu'il soit nécessaire, avant le lancement du projet, de veiller à corriger les discordances relevées par les évaluateurs : (i) la présentation des factures pro forma doit être normalisée ; (ii) aucune dépense n'est inscrite pour l'acquisition de domaine ; (iii) et les honoraires d'un montant de 5 000 dollars pour les deux formateurs de l'atelier de quatre jours semblent surestimés et mériteraient des précisions.</p>
--	--



Note		Projet N°	Demandeur
31,5	Barbade, Cuba, Haïti, Jamaïque, Trinité-et-Tobago	2018 – 900	Le Centre d'Art (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Mise en réseau des artistes femmes et des opérateurs culturels dans la Caraïbe (Haïti, Cuba, Trinité-et-Tobago, Jamaïque, République dominicaine, Barbade) pour la diffusion de l'art caribéen et le renforcement des capacités des professionnels haïtiens <sup>[1]</sup>
<b>Durée du projet</b>	Mars 2019 – mars 2021
<b>Montant recommandé en \$ É.-U.</b>	100 000
<b>Visée</b>	Le projet vise à créer un réseau de femmes artistes et d'opérateurs culturels pour la diffusion de l'art caribéen et le renforcement des capacités des professionnels haïtiens.
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	Le Centre d'Art, une organisation non gouvernementale engagée pour la promotion et la valorisation de l'art haïtien, propose de : (1) créer un réseau caribéen pour la création artistique ; (2) favoriser la production artistique des femmes caribéennes ; (3) promouvoir l'échange de bonnes pratiques professionnelles au sein des institutions culturelles pour améliorer la visibilité et la diffusion des artistes caribéens.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réseau caribéen pour la création artistique est créé – des partenariats entre au moins 5 institutions culturelles caribéennes seront établis pour mettre en place des collaborations.</li> <li>• La production artistique des femmes caribéennes est favorisée – afin de soutenir la création et les collaborations entre femmes artistes, cinq artistes haïtiennes participeront à une résidence artistique dans les Caraïbes (Cuba, Jamaïque, Bahamas, Trinité-et-Tobago et République dominicaine) et cinq artistes caribéennes participeront à une résidence artistique en Haïti. Les résidences auront pour objectifs de soutenir la production d'œuvres, d'organiser des rencontres entre artistes et le public local, ainsi que de favoriser l'échange de techniques et d'idées par le biais d'ateliers de création et de conférences publiques.</li> <li>• L'échange de bonnes pratiques professionnelles au sein des institutions culturelles est promu – afin d'améliorer la visibilité et la diffusion de l'art caribéen, et de renforcer les capacités des opérateurs culturels en Haïti. Un séminaire d'écriture critique dirigé par un critique d'art caribéen sera organisé pour 40 journalistes culturels et historiens de l'art. Une exposition des œuvres créées lors des résidences artistiques sera mise en place par un commissaire d'exposition et 10 stagiaires. Des conférences et séminaires sur le commissariat d'exposition et la médiation culturelle seront organisés.</li> </ul>
<b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§ 19.4 et 19.8)</b>	<b>Créer des réseaux et des initiatives qui soutiennent et facilitent la mobilité des artistes et des professionnels de la culture dans les pays du Sud</b> – le projet vise à constituer un réseau d'opérateurs culturels des Caraïbes permettant de faciliter des échanges en matière de diffusion de l'art caribéen. Pour ce faire, des partenariats entre institutions culturelles caribéennes seront établis pour mettre en place des collaborations à travers des résidences d'artistes de Haïti, Cuba, Jamaïque, Bahamas, de Trinité-et-Tobago et de la République dominicaine.

[1] **Titre utilisé à des fins de communication** : Mise en œuvre d'un réseau pour la création et la diffusion de l'art caribéen.

	<p><b>Contribuer au développement des capacités en lien avec la création, la production et la distribution</b> en adoptant une approche pratique -Le projet permettra à des artistes de six pays des Caraïbes, ainsi qu'aux opérateurs culturels haïtiens de différentes spécialités des arts visuels, de se professionnaliser. Les résidences faciliteront l'échange de techniques et d'idées par le biais d'ateliers de création et de conférences publiques. Le séminaire d'écriture dédié aux journalistes culturels et aux historiens de l'art aura pour objectif l'amélioration des outils de promotion des arts visuels. Les stages en commissariat d'exposition et en médiation culturelle professionnaliseront les opérateurs culturels notamment en leur permettant d'acquérir des pratiques plus modernes.</p> <p><b>Soutenir la représentation des femmes en tant que créatrices et productrices d'expressions à travers le renforcement des réseaux professionnels et le développement des capacités</b> – l'approche du projet est centrée sur le genre. Le projet soutiendra la participation de 10 femmes artistes à des résidences artistiques et renforcera les capacités des femmes professionnelles de l'art haïtien à la fois en termes de productions critiques et promotionnelles, et de commissariat d'exposition.</p>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution (§19.3 et 19.5)</b></p>	<p>L'organisation contractante, le « Centre d'Art », est une institution culturelle active depuis 1947, connue pour son action en faveur de la diffusion de l'art haïtien.</p> <p>Le projet est bien conçu et planifié. Il comprend des activités qui abordent toute la chaîne de valeur du secteur des arts visuels, de la création à la distribution, ainsi que le renforcement des capacités, en particulier pour les arts haïtiens.</p> <p>Les résultats attendus et les principales activités répondent aux besoins des bénéficiaires. Les activités prévues et la méthodologie correspondent à l'objectif poursuivi. Le déroulement temporel des activités semble réaliste et les bénéficiaires sont clairement identifiés.</p>
<p><b>Durabilité (§ 19.6)</b></p>	<p>Afin de suivre et accompagner les bénéficiaires du projet, le Centre d'Art prévoit de créer une base de données. Ainsi, l'institution se constitue en un vivier de médiateurs culturels, de critiques d'art, de commissaires d'expositions et de scénographes. Ces professionnels seront appelés à collaborer avec le Centre d'Art en cas de besoins permanents ou ponctuels.</p> <p>Le Centre d'Art demandera aux institutions d'affectation des artistes caribéennes de s'engager à recevoir 5 autres artistes haïtiens après la fin du projet. Cet engagement, limité à 2 ans après la date de fin du projet, figurera dans les contrats de partenariat signés au début du projet.</p> <p>Le Centre d'Art lancera également une campagne de levée de fonds pour assurer l'itinérance de l'exposition et de ce fait, la diffusion des œuvres des femmes ayant pris part aux résidences de création artistique. Elle leur permettra également de voyager pour continuer à élargir leurs réseaux et à échanger sur leurs pratiques.</p> <p>L'animation du réseau des opérateurs professionnels se poursuivra notamment par le partage d'opportunités de résidences, la participation à des biennales, des appels à expositions et autres manifestations culturelles.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent le projet car il renforce les capacités et facilite la mobilité des artistes et des opérateurs culturels dans les Caraïbes, avec un accent particulier à la participation de femmes dans les industries culturelles.</p> <p>Cependant, des soucis de méthodologie et de présentation du budget ont été soulevés par les évaluateurs, notamment un manque d'informations sur les membres de l'équipe et sur les résultats attendus concernant les « 40 journalistes culturels et historiens d'art ». Par ailleurs, les évaluateurs demandent des précisions concernant les coûts de missions.</p>

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
31	Bosnie-Herzégovine	2018 -1310	Obala Art Centar (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Mesurer l'impact du Festival du film de Sarajevo sur le développement culturel, économique et social de la Bosnie-Herzégovine <sup>[1]</sup>
<b>Durée du projet</b>	Mars 2019 – mars 2021
<b>Montant recommandé (en dollars É.-U.)</b>	49 040
<b>Visée</b>	Le projet a pour objet de mesurer et d'analyser l'impact du Festival du film de Sarajevo afin d'éclairer les processus de décision et d'élaboration des politiques.
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	Le <i>Obala Art Centar</i> , organisation non gouvernementale engagée dans la mise en place et la promotion d'activités culturelles, artistiques et éducatives en Bosnie-Herzégovine, propose de : (1) mesurer et analyser l'impact du Festival du film de Sarajevo sur le développement culturel, économique et social à Sarajevo et en Bosnie-Herzégovine ; et de (2) publier une étude exhaustive sur le sujet.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'impact du Festival du film de Sarajevo sur le développement culturel est mesuré et analysé – Des données seront recueillies dans le cadre de recherches primaires et secondaires, et une analyse approfondie sera menée en s'appuyant sur des méthodes quantitatives et qualitatives, afin d'étudier dans quelle mesure le festival attire les publics de biens culturels, encourage la création de contenus audiovisuels, suscite l'excellence artistique, promeut les contenus audiovisuels de différents pays et introduit des créateurs locaux sur la scène internationale.</li> <li>• L'impact du Festival du film de Sarajevo sur le développement économique est mesuré et analysé – Des données seront recueillies dans le cadre de recherches primaires et secondaires, et une analyse approfondie sera menée en s'appuyant sur des méthodes quantitatives et qualitatives afin de mesurer les avantages économiques découlant directement du festival, son impact sur l'essor du tourisme et le rendement des investissements publics et privés.</li> <li>• L'impact du Festival du film de Sarajevo sur le développement social est mesuré et analysé – Des données seront recueillies dans le cadre de recherches primaires et secondaires, et une analyse approfondie sera menée en s'appuyant sur des méthodes quantitatives et qualitatives afin de mesurer en quoi le festival dynamise l'image de la ville et du pays, promeut des valeurs sociales positives et inspire un sentiment de fierté et d'appartenance au sein de la communauté.</li> <li>• Une étude exhaustive sur l'impact du Festival du film de Sarajevo sera publiée – Les résultats seront rassemblés dans une étude qui sera diffusée auprès des principales parties prenantes.</li> </ul>
<b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§ 19.4 et 19.8)</b>	<p><b>Renforce les processus et les mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques</b> – Les résultats de l'étude mettront en évidence des faits majeurs concernant la valeur et le potentiel culturels et socioéconomiques des festivals, en fournissant des données probantes permettant d'éclairer les futures décisions, politiques et stratégies.</p> <p><b>Contribue à évaluer et à satisfaire les besoins en développement des capacités en matière de création, de production et de distribution</b> – Le projet inclura une analyse SWOT (forces, faiblesses, possibilités et risques) du Festival du film de Sarajevo sur laquelle s'appuiera la formulation de recommandations concernant les activités de renforcement des capacités.</p>

[1] **Titre utilisé à des fins de communication** : Mesurer l'impact culturel, économique et social du Festival du film de Sarajevo.

<b>Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.3 et 19.5)</b>	<p>Le demandeur est une organisation solide et bien gérée.</p> <p>Les activités portent sur des questions pertinentes et la méthodologie est appropriée. Les délais sont raisonnables et cohérents par rapport aux activités. Les bénéficiaires directs et indirects sont clairement définis.</p> <p>La gestion financière du projet sera assurée par le coordonnateur du projet. Un audit externe du projet sera réalisé au terme de celui-ci.</p>
<b>Viabilité (§ 19.6)</b>	<p>Le projet vient compléter un certain nombre d'initiatives connexes : depuis la stratégie de politique culturelle pour la Bosnie-Herzégovine en 2008 jusqu'à l'état des lieux de l'industrie du film en 2013, soutenues par le FIDC et mises en œuvre par l'Association pour la culture visuelle « VizArt », avec le concours d'Obala Art Centre et du Festival du film de Sarajevo.</p> <p>Le partenaire principal du projet est un cabinet de conseil reconnu spécialisé dans les stratégies relatives au secteur de la création.</p> <p>L'étude résultant du projet sera lancée à l'occasion de la prochaine édition du festival et sera diffusée auprès des parties prenantes. Des tables rondes seront organisées avec des acteurs clés des secteurs public et privé afin de suivre les résultats du projet.</p>
<b>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</b>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet car ses produits peuvent constituer un outil efficace pour l'élaboration de politiques culturelles locales et nationales.</p> <p>La méthodologie est bien conçue et le budget est conforme à l'exécution du projet prévue.</p> <p>Cependant, les évaluateurs estiment que les produits du projet doivent être définis avec davantage de précisions car certains sont trop généraux et seront difficiles à atteindre dans un délai de deux ans.</p> <p>De plus, le bénéficiaire est prié d'apporter de plus amples détails sur la façon dont les recommandations de l'étude seront exploitées pour collaborer avec les autorités compétentes en vue de susciter des changements structurels dans l'élaboration des futures politiques.</p>

Note		Projet N°	Demandeur
30	République démocratique du Congo	2018 – 1180	Racine Alternative ASBL (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Structurer les acteurs des cultures urbaines en vue de la création de la maison des cultures urbaines de Kinshasa <sup>[1]</sup>
<b>Durée du projet</b>	Mars 2019 – mars 2020
<b>Montant recommandé en \$ É.-U.</b>	52 720
<b>Visée</b>	Le projet vise à organiser le secteur des cultures urbaines de Kinshasa, à travers la création d'une plate-forme permettant de le structurer, professionnaliser et de mettre en réseau ses acteurs.
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	Racine alternative ASBL, une organisation non gouvernementale qui œuvre pour la promotion et la réalisation de programmes socioculturels axés sur la scène hip-hop congolaise, propose de : (1) recenser les acteurs des cultures urbaines de Kinshasa et répertorier les disciplines existantes, afin de les réunir en regroupements formels ; (2) renforcer les capacités des acteurs des cultures urbaines ; (3) mettre en place une plate-forme représentant l'ensemble des disciplines des cultures urbaines ; (4) élaborer une feuille de route pour la création de la Maison des cultures urbaines de Kinshasa – MCKU.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs des cultures urbaines de Kinshasa sont identifiés et regroupés par discipline : les acteurs des cultures urbaines seront identifiés et répertoriés, et les disciplines inventoriées. Les artistes et acteurs seront regroupés selon leurs disciplines en sous-structures formelles (corporations).</li> <li>• Les capacités des acteurs des cultures urbaines sont renforcées : les capacités des acteurs seront renforcées pour soutenir leur professionnalisation et le développement de leurs carrières.</li> <li>• Une plate-forme représentant l'ensemble des disciplines des cultures urbaines est mise en place : une assemblée générale de tous les regroupements formels des cultures urbaines sera organisée, en vue de créer une plate-forme de coordination (bureau) qui servira d'interface officielle de discussion avec les autorités publiques sur les défis du secteur.</li> <li>• Une feuille de route pour la création de la Maison des Cultures Urbaines de Kinshasa est développée : La plate-forme de coordination (bureau) élaborera la feuille de route et entamera le processus de plaidoyer auprès des autorités locales pour la création de la Maison des cultures urbaines.</li> </ul>
<b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§ 19.4 et 19.8)</b>	<p><b>Renforcer le rôle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles</b> - Le projet permettra aux différentes organisations de la société civile du secteur de la culture concerné (cultures urbaines) de se structurer, de mettre en place des mécanismes de dialogue avec les autorités publiques, afin d'exprimer leurs besoins et d'apporter les idées nécessaires pour faciliter l'élaboration de stratégies et de politiques. Le projet permettra également aux sous-structures créées et mises en réseau de développer ensemble des stratégies cohérentes pour le développement de leurs domaines respectifs.</p> <p><b>Prendre en compte les besoins en matière de développement des capacités en lien avec la création, la production et la distribution</b> - Le projet contribuera à élaborer un répertoire exhaustif des acteurs des cultures urbaines à Kinshasa et de leurs disciplines afin d'offrir des formations adéquates et de mettre en réseau ses acteurs.</p>

[1] Titre utilisé à des fins de communication : Renforcement du secteur des cultures urbaines de Kinshasa.

<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution (§19.3 et 19.5)</b></p>	<p>Racine Alternative ASBL est spécialisée dans la réalisation de programmes culturels, notamment dans le domaine du hip-hop. Ses interventions en milieu scolaire, l'organisation de festivals (notamment aiRD'iCi consacré au hip-hop congolais, ou Kin Graff, premier festival congolais de graffiti), ainsi que ses activités de soutien des jeunes artistes à travers un label de production (RA Prod) lui confèrent une capacité organisationnelle et une compétence suffisante pour mettre en œuvre le projet.</p> <p>Le projet a comme partenaires l'Institut Français de Kinshasa (qui co-organise avec Racine Alternative ASBL, le Festival aiR D'iCi) et la Maison des Cultures Urbaines de Dakar – MCUD (institution publique à Dakar, Sénégal) qui servira de partenaire technique dans l'exécution du projet.</p> <p>Les activités prévues sont en cohérence avec la réalisation de l'objectif. Le déroulement des activités, tel qu'il a été prévu sur un an, est logique. Cependant, les tâches à effectuer risquent de nécessiter plus d'une année. Les bénéficiaires directs et indirects sont identifiés de manière générale.</p> <p>La gestion financière du projet sera assurée par un expert-comptable.</p>
<p><b>Durabilité (§ 19.6)</b></p>	<p>Le projet prévoit la création d'un bureau de coordination de l'ensemble des associations et structures des différentes disciplines des cultures urbaines. Ce bureau sera chargé de coordonner l'action des acteurs et auprès des autorités publiques et ainsi renforcer le plaidoyer en faveur du développement du secteur.</p> <p>En faisant partie de la structure qui sera mise en place, Racine Alternative ASBL continuera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route qui sera élaborée ;</li> <li>- faciliter le fonctionnement du réseau en appuyant techniquement et stratégiquement le bureau de la plate-forme des cultures urbaines ; et</li> <li>- s'associer à la gestion quotidienne du bureau de la plate-forme pour partager son expérience dans la mobilisation d'autres partenaires (techniques et financiers).</li> </ul>
<p><b>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent le projet car il contribue à renforcer les expressions culturelles de Kinshasa. De plus, le projet constitue un véritable exemple de coopération Sud-Sud, étant donné qu'il a été développé avec le soutien de Maison des Cultures Urbaines de Dakar – MCUD, qui sera le partenaire technique dans l'exécution du projet.</p> <p>Cependant, les évaluateurs demandent au bénéficiaire d'apporter les précisions et corrections suivantes avant le début du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préciser la méthode pour recenser les acteurs culturels ;</li> <li>- préciser le contenu des formations et le nombre de bénéficiaires directs du projet ;</li> <li>- une réduction budgétaire de 34 400 dollars sur le volet communication et l'équipement est demandé ainsi que plus d'informations sur les partenaires ;</li> <li>- revoir la durée du projet afin d'assurer la mise en œuvre des activités.</li> </ul>

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
30	Mongolie	2018-1138	Creative Industry Innovation Center (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Développer les capacités nationales en matière d'élaboration des politiques afin de promouvoir les industries culturelles <sup>[1]</sup>
<b>Durée du projet</b>	Mars 2019 – mars 2021
<b>Montant recommandé (en dollars É.-U.)</b>	94 404
<b>Visée</b>	Le projet a pour objet de favoriser le développement des industries culturelles et créatives de Mongolie en proposant des outils qui permettent de renforcer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles.
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	<i>Creative Industry Innovation Center</i> , une organisation non gouvernementale engagée dans la promotion du développement de l'innovation et industries culturelles et créatives, propose : (1) de renforcer les capacités des responsables politiques, des experts et des spécialistes dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques culturelles ; (2) d'évaluer les industries culturelles et créatives et de formuler des recommandations en vue de l'élaboration de politiques et de stratégies ; (3) de sensibiliser à l'importance des industries culturelles et créatives.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les capacités des responsables politiques, des experts et des spécialistes en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques sont renforcées – Deux manuels méthodologiques sur l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques culturelles seront conçus. Des spécialistes (24) de services régionaux et nationaux de l'éducation, de la culture et des arts, ainsi que des chercheurs de terrain (6) participeront à des stages de formation et à un séminaire sur ces thèmes.</li> <li>La situation actuelle des industries culturelles et créatives est évaluée et des recommandations concernant l'élaboration de stratégies et de politiques sont formulées – Outre la formation de spécialistes et de chercheurs, une évaluation des industries culturelles et créatives de Mongolie sera réalisée dans 21 provinces, ainsi qu'à Oulan-Bator. À partir de cette évaluation, des recommandations seront formulées pour l'élaboration de stratégies et de politiques nationales et régionales.</li> <li>L'attention est appelée sur l'importance du soutien au développement du secteur culturel – Une brochure présentant les résultats de la cartographie des industries culturelles ainsi que des recommandations concernant l'élaboration de stratégies et de politiques sera publiée. Un forum national favorisant la constitution de réseaux parmi les représentants (200) des secteurs de la culture et de la création sera organisé. Des chercheurs (4) participant au projet participeront à des conférences et à des forums internationaux afin de présenter les résultats de l'évaluation.</li> </ul>
<b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§ 19.4 et 19.8)</b>	<b>Renforce les processus et les mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques</b> – Les manuels et les formations méthodologiques renforceront les capacités des agents publics en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. En outre, l'état des lieux du secteur et les recommandations qui en découleront fourniront des données probantes utiles à l'élaboration de plans d'action et de politiques culturelles.

[1] **Titre utilisé à des fins de communication** : Promouvoir le secteur culturel de Mongolie en renforçant l'élaboration des politiques culturelles.

	<p><b>Facilite la coopération intersectorielle en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques</b> – Des fonctionnaires régionaux des services de l'éducation, de la culture et des arts, ainsi que des enseignants et des chercheurs de l'Université d'État de la culture et des arts, prendront part aux formations, aux évaluations du secteur de la culture et de la création et à la formulation de recommandations. Par ailleurs, le forum national rassemblera des agents publics, des artistes, des entrepreneurs et des chercheurs et contribuera à la création d'un réseau national des industries de la culture et de la création.</p>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution (§ 19.5)</b></p>	<p>Bien que le demandeur ne soit actif que depuis huit mois, il est bien connu de la commission nationale.</p> <p>Le projet compte une équipe d'experts mongols (30) répertoriés comme personnel du projet ou consultants. Les partenaires impliqués sont des services gouvernementaux et universitaires.</p> <p>Les activités et le budget sont adaptés pour atteindre les objectifs du projet. Il est toutefois recommandé de consacrer des fonds supplémentaires à la communication dans le cadre du budget effectif. Les délais d'exécution sont raisonnables.</p> <p>La gestion financière du projet sera assumée par un expert financier, qui sera chargé de la comptabilité, du suivi et des rapports financiers.</p>
<p><b>Durabilité (§ 19.6)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La participation directe de fonctionnaires régionaux au projet suppose la participation des autorités concernées.</li> <li>• Le demandeur propose de créer un réseau de spécialistes locaux afin de continuer à partager les compétences et les informations et d'organiser des réunions consultatives annuelles entre les responsables politiques et les acteurs du secteur culturel local.</li> <li>• En outre, le demandeur prévoit la création d'un service de consultation chargé de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques culturelles locales, ainsi que la création de programmes et de modules de formation supplémentaires.</li> </ul>
<p><b>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet pour financement, car il aura probablement un impact structurel. Le projet fera prendre conscience de la valeur des industries culturelles et encouragera l'élaboration ultérieure de politiques nationales.</p> <p>L'un des principaux atouts du projet est la coordination bien définie des recherches et de la mise en œuvre dans l'ensemble des 21 régions du pays.</p> <p>La méthodologie et le budget du projet ont été approuvés par les évaluateurs, qui n'ont relevé qu'un petit nombre de points à préciser avant le lancement du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il conviendrait de préciser de quelle façon le rapport sera communiqué aux décideurs, aux entreprises, aux médias, aux communautés, aux promoteurs, aux organismes internationaux et au grand public ;</li> <li>• des précisions sont demandées quant aux modalités de calcul des salaires du personnel engagé au titre du projet.</li> <li>• la description de la responsabilité financière est un peu vague et il doit être fait mention d'un audit externe ou final.</li> </ul>

Points	Pays bénéficiaire	Projet n°	Demandeur
30	Palestine	2018-918	Basma Society for Culture and Arts (ONG)

<b>Titre du projet</b>	La valeur de la diversité culturelle, un atout et une ressource pour le développement des jeunes à Gaza <sup>[1]</sup>
<b>Durée du projet</b>	Avril 2019 – avril 2020
<b>Montant recommandé (en dollars É.-U.)</b>	90 815
<b>Visée</b>	Ce projet vise à promouvoir la diversité culturelle et à autonomiser les jeunes à Gaza à travers le développement du théâtre communautaire
<b>Synthèse (§ 19.1)</b>	La <i>Basma Society for Culture and Arts</i> , une organisation non gouvernementale engagée dans la revitalisation du mouvement culturel palestinien, propose de : (1) renforcer le réseau des jeunes de Basma pour conduire la mise en œuvre du théâtre communautaire ; (2) développer le théâtre communautaire.
<b>Impact potentiel et résultats attendus (§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le réseau des jeunes de Basma est renforcé en vue de conduire la mise en œuvre du projet de théâtre communautaire – Un comité pour le théâtre relevant du réseau des jeunes de Basma sera constitué et recevra une formation à l'encadrement de jeunes. Par ailleurs, des partenariats seront établis avec l'Université de Palestine, le réseau des ONG palestiniennes, l'Union générale de la culture (GUCC) et des centres et le Ministère de la culture.</li> <li>Le théâtre communautaire est développé – Un manuel de formation sur la production théâtrale sera élaboré par des professionnels du théâtre et servira à former 90 étudiants. Des discussions, des débats et des spectacles de théâtre itinérant auront lieu partout dans Gaza.</li> </ul>
<b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC (§ 19.4 et 19.8)</b>	<p><b>Les besoins essentiels en matière de développement des capacités concernant la création, la production et la distribution sont satisfaits aux niveaux voulus</b> – Le projet renforcera les capacités des jeunes dans le domaine de la production théâtrale dans la Bande de Gaza. En élaborant un manuel de formation sur la production théâtrale, le projet palliera l'absence d'académies/d'écoles proposant un enseignement dans cette matière.</p> <p><b>La participation à la création, à la production et à la distribution de biens et services culturels est élargie à des régions et à des groupes sociaux auparavant exclus</b> – Le projet, à travers l'approche du théâtre communautaire, soutiendra les groupes de théâtre établis dans des communautés locales vivant dans des zones reculées et facilitera l'accès au théâtre dans 15 sites différents.</p>
<b>Faisabilité et modalités d'exécution (§19.3 et 19.5)</b>	<p>La commission nationale indique que le demandeur est une organisation bien établie et que ses activités coïncident avec les objectifs du projet.</p> <p>Les résultats attendus sont concrets et réalistes, bien que de plus amples détails soient requis. Les activités et le budget correspondent bien aux objectifs fixés. La durée du projet est raisonnable.</p> <p>La gestion financière du projet sera assurée par un comptable et un commissaire aux comptes.</p>
<b>Durabilité (§ 19.6)</b>	Le projet s'appuie sur l'inventaire des besoins des jeunes dans la Bande de Gaza et une étude de référence menée sur le sujet, réalisés lors d'un précédent projet soutenu par l'IREX et financé par le MEPI/USAID.

[1] Titre utilisé à des fins de communication : Autonomiser la jeunesse de Gaza par le biais du théâtre.

	<p>Le projet est en accord avec la stratégie culturelle du Ministère de la culture (2017-2022), l'un des partenaires du projet.</p> <p>Une fois le projet finalisé, les supports de formation mis au point seront utilisés dans le cadre des futures activités de renforcement des capacités et seront partagés avec l'Union générale de la culture et des centres (GUCC). Par ailleurs, le demandeur continuera à soutenir des jeunes grâce à des subventions et par le biais des différentes activités de l'organisation.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs (§ 19.7)</b></p>	<p>Ce projet propose d'améliorer la formation et la pratique théâtrales à Gaza. Dans l'espoir de renforcer la diversité des expressions culturelles, il vise à établir des contacts avec de jeunes étudiants de trois campus et des communautés reculées par le biais du théâtre communautaire.</p> <p>La méthodologie est dans l'ensemble bien planifiée et pertinente. Les évaluateurs ont néanmoins relevé plusieurs points qui nécessiteraient davantage de précisions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la taille de l'équipe par rapport au nombre d'activités prévues ;</li><li>• la description des prestataires et des sous-traitants ;</li><li>• indiquer les bénéficiaires des 15 spectacles communautaires ;</li><li>• le rôle des différents partenaires dans l'exécution du projet.</li></ul> <p>En outre, les évaluateurs demandent une réduction du budget de 8 900 dollars, montant correspondant aux cadeaux et aux prix (articles budgétaires 1.1.1.4, 1.1.4.4 et 3.2.3.1), et aux services de restauration lors de manifestations publiques (articles budgétaires 1.1.4.6 et 3.1.2.2).</p>

## ANNEXE VI

### Données relatives au site internet du FIDC

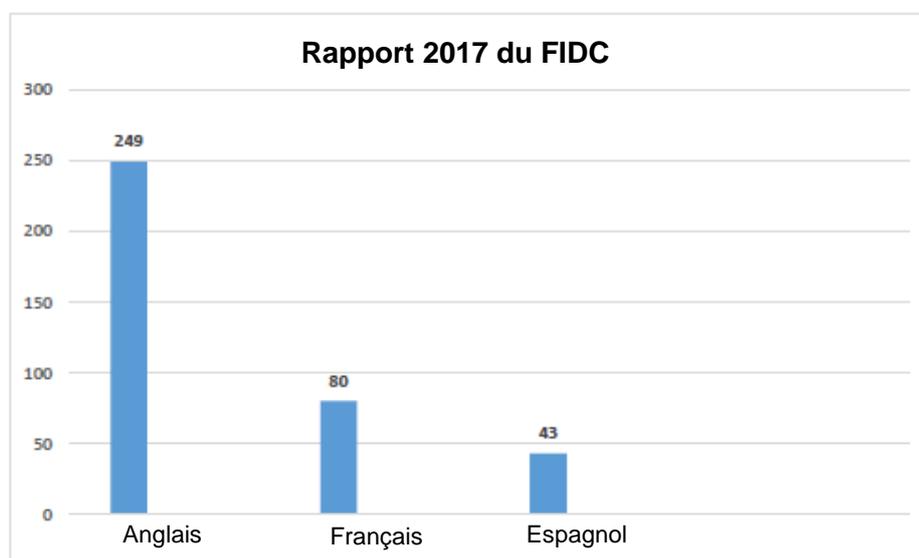
#### Profil type de visiteurs



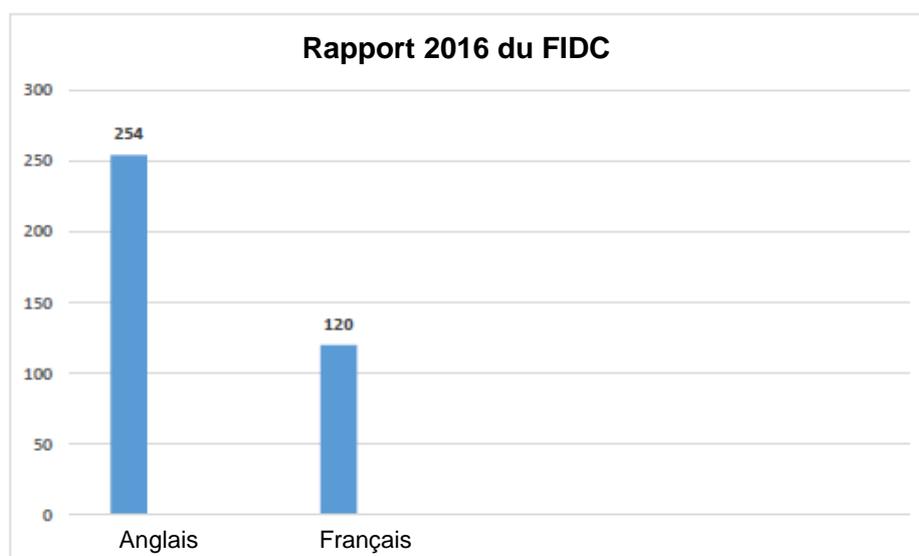
Sexe : Femme  
Age : 25-34 ans

#### Nombre de vues des « Brochures du FIDC »

Nombre de vues (décembre 2017 – juin 2018)



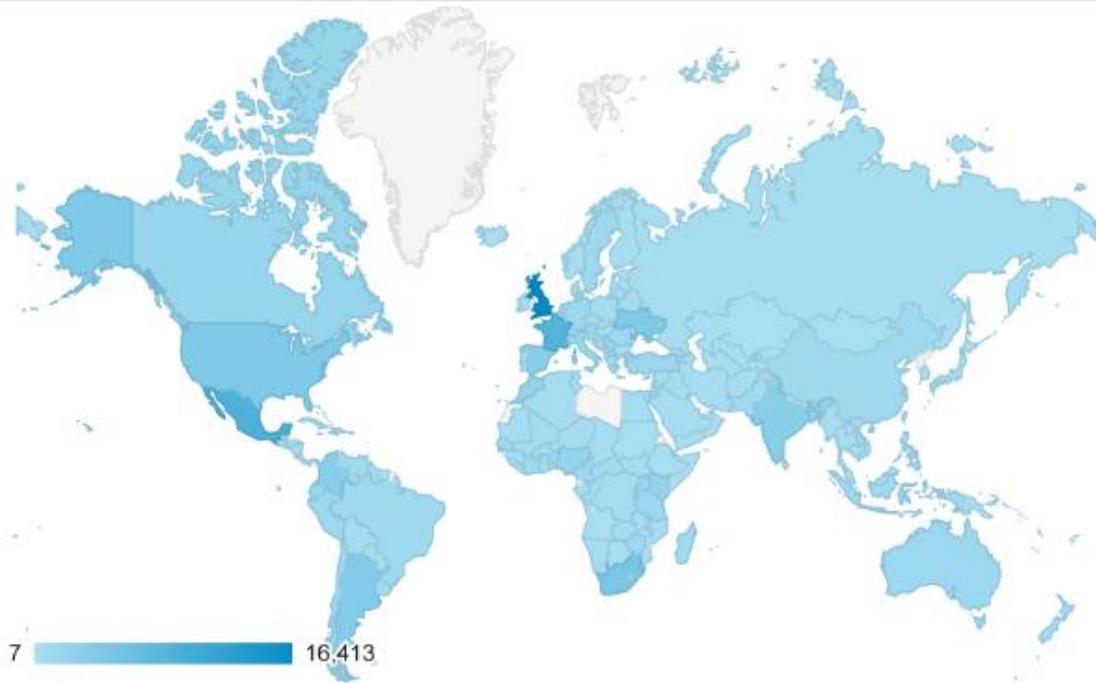
Nombre de vues (janvier 2017 – juin 2018)



**Nombre total de visiteurs : 35 147 (mars 2018)**

## Site Web

Nombre de vues par pays



Top 5 des pays : Afrique du Sud, États-Unis d'Amérique, France, Mexique, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

**Visiteurs par langue de travail (mars 2018)**

